



Conseil municipal de Saint-Florentin du 25 mars 2022

Le 18 mars 2022

Convocation au Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour la tenue d'une séance ordinaire qui s'ouvrira le 25 mars deux mille vingt deux

Le Maire,
Yves Delot

ORDRE DU JOUR

1.	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2022	2
2.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
3.	ACQUISITION PARCELLES LEFEVRE.....	4
4.	AMÉNAGEMENT FORESTIER (2022-2041)	5
5.	CONVENTION SIVU BOIS D'ÉPOISSES	6
6.	MOTION « SOUTIEN AUX COMMUNES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE »	7
7.	ACCEPTATION DU DON DE LA PARCELLE LAURENT	8
8.	EXTENSION DE LA VIDÉOPROTECTION	9
9.	ADMISSION DES FAMILLES AU PÔLE PETITE ENFANCE.....	11
10.	OFFRE DE CONCOURS 2020, 2021 ET 2022 COVER.....	13
11.	DEMANDE DE SUBVENTION AVAP	14
12.	DEMANDE DE SUBVENTION MAISONS FRANCE SERVICES	15
13.	TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – ANNÉE 2022	17
14.	SUBVENTIONS ANNUELLES ET EXCEPTIONNELLES	22
15.	PRIX DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	25
16.	BUDGET PRINCIPAL 2022.....	26
17.	BUDGET ANNEXE DE L'EAU.....	30
18.	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	33
19.	BUDGET ANNEXE DU COURQUILLON	35
20.	BUDGET ANNEXE CAMPING	36
21.	QUESTIONS DIVERSES	38



VILLE DE SAINT-FLORENTIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2022

Le 25 mars 2022 à 19 h 00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de M. Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 18 mars 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DELOT, M. MAILLARD, Mme SCHWENTER, M. BIOT, Mme ÉTIENNE, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, M. TIRARD, M. BILLET, Mme GRUET, Mme DELOT, Mme COUDERT, Mme ROUSSEAU, M. GORNEAU, Mme GERMAIN, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. RUSCH (pouvoir donné à Mme ETIENNE), M. PARIGOT (pouvoir donné à Mme SCHWENTER), Mme BIOT-FLORIMOND (pouvoir donné à M. BIOT), M. LECOMPTE (pouvoir donné à M. MAILLARD), M. LEFEVRE (pouvoir donné à M. BIOT), M. PERREIRA-GONCALVES (pouvoir donné à M. GORNEAU)

ÉTAIENT ABSENTS : M. SERRE, M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme GROENTZINGER, Mme LANGLOIS,

Mme SEUVRE et Mme GRUET ont été désignées secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.



M. le Maire : Mesdames et Messieurs bonsoir. Le quorum étant atteint, je peux ouvrir la séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2022

M. le MAIRE : Avez-vous des remarques, des observations ?

Le compte rendu du Conseil municipal du 11 février 2022 est adopté à l'unanimité.



M. Daniel MAILLARD : Lors des votes, est-ce que les personnes qui se sont abstenues ou se sont opposées figurent dans le compte rendu ?

M. le MAIRE : Oui. Les votes d'abstention et les contre sont indiqués.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Camping

- Ouverture le vendredi 15/04 au soir (Week-end de Pâques)
- Isabelle a repris son activité pour préparer l'ouverture le 21/03
- Recrutement de 2 saisonniers du 1^{er} juin au 31 août pour faire fonctionner le camping et le snack (recrutement déjà effectué : Jeanne et Rosa présentes en 2021)

Accueil

- Agressivité croissante des administrés
- CNI / Passeport
 - En moyenne 12 rendez-vous par jour
 - Limité aux administrés de la CCSA
 - Des demandes incessantes de la région parisienne et des territoires alentours
 - Actuellement, prise de rendez-vous pour mi-mai + 40 jours d'instruction incompréhension et agacement des administrés (pour info : Auxerre / Joigny / Migennes en juillet, Troyes mi-juin).

Élections

- 10 et 24 avril de 8 h à 19 h
- Refonte des listes : impression et envoi cette semaine d'environ 2 600 cartes d'électeurs
- Début de la campagne : 28/03

Festivités

- Annulation de la foire commerciale (seuls 9 commerçants ont répondu présents sur plus de 60 contactés et 40 présents en 2019 + 5 associations florentinoises)
- Fête foraine du 1^{er} au 4 avril / installation des manèges dès le 29/03 et des caravanes au dojo à partir du 25/03
- Vide-greniers le 3 avril par le comité des fêtes
- 14/05 - 10 h 30 salle Daullé : cérémonie auprès des nouveaux arrivants

Réunion publique pour la fibre à Saint-Florentin : 13/04 à 18 h, salle Daullé.

3. ACQUISITION PARCELLES LEFEVRE

M. LE MAIRE : M. Patrick LEFEVRE souhaite céder la partie arrière de son magasin à la commune pour 1 €. Il s'agit des parcelles AT 182 et AT 183 (partie arrière). Actuellement, nous réalisons la démolition du péril ex-maison PASSERIEUX. Les parcelles en question sont susceptibles de présenter aussi un état de péril. La maîtrise du foncier pourra permettre à la commune d'intervenir plus facilement.

2022/011 – ACQUISITION PARCELLES LEFEVRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2242-1 ;

VU le Code général des propriétés des personnes publiques

VU le courrier de M. LEFEVRE reçu en mairie le 03 février 2022

CONSIDERANT que M. LEFEVRE Patrick, demeurant 33 rue du faubourg Saint Martin à SAINT-FLORENTIN souhaite céder à la commune les parcelles suivantes :

Adresse	Parcelle (ancienne dénomination)	Parcelle (nouvelle dénomination)	Superficie
12 bis rue de la terrasse	AT 182 (partie arrière)	-	
12 rue de la terrasse	AT 183 (partie arrière)	AT 415	60 ca

CONSIDERANT que ces parcelles seraient cédées pour le montant d'UN EURO (1 €)

CONSIDERANT qu'au terme du Code général des collectivités territoriales le Conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation des dons ;

CONSIDERANT que les parcelles sont concernées par la procédure OPAH-RU qui est en cours,

CONSIDERANT cependant que les immeubles situés sur ces parcelles pourraient présenter un état de péril,

CONSIDERANT que la maîtrise du foncier sur cette zone pourrait permettre à la commune d'intervenir plus facilement,

CONSIDERANT que cette cession devra être actée devant notaire ;



Le Conseil Municipal à l'unanimité, (M. LEFEVRE ne participe pas au vote par le biais du porteur de son pouvoir)

- *ACCEPTE le don des parcelles sus-mentionnées,*
- *AUTORISE M. le maire à signer tous les actes nécessaires à cette opération.*

4. AMÉNAGEMENT FORESTIER (2022-2041)

M. LE MAIRE : La commune possède 65 ha de forêt au sein de la forêt communale d'Arces au bord de la D905 située sur la commune de CHAMPLOST.

Cette forêt est gérée par ONF suivant une convention qui définit les modalités d'exploitation et de gestion. Nous devons renouveler cette convention pour la période 2022 – 2041.

Les essences de bois présentes sont des chênes pour 60 %, des hêtres pour 13 %, des fruitiers pour 10 %.

L'état sanitaire est plutôt bon dans l'ensemble et les chênes sessiles sont de bonne qualité.

Il s'agit donc de renouveler cette convention.

Mme Maud GERMAIN : Ils vont gérer cette parcelle comme ils gèrent toutes les forêts, c'est-à-dire qu'ils coupent tous les arbres.

M. LE MAIRE : Non. On coupe les arbres qui sont « mûrs » et on replante derrière. Ils ne coupent pas à ras.

Mme Maud GERMAIN : En ce moment, ils sont en train de tout couper.

M. LE MAIRE : En effet, il est surprenant de constater que tout est coupé en forêt d'Othe. Cependant, ils replantent. Peut-être est-ce une nouvelle technique ? Là où il y a de la futaie, ils coupent à nu. Il faudra qu'on se fasse expliquer cela. Frédéric RUSH qui s'est occupé de ce dossier se renseignera pour nous expliquer comment cela fonctionne.

Mme Maud GERMAIN : ONF est en train de procéder à la mise à blanc de la forêt.

2022/012 – AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAINT-FLORENTIN 2022-2041

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment,

VU le Code général des propriétés des personnes publiques ;

VU le Projet joint d'Aménagement forestier présenté par les responsables de l'Office National des Forêts le 8 février 2022,



CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal d'adopter par délibération le projet présenté par l'ONF qui est gestionnaire de nos espaces boisés ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité moins l'abstention de Mme GERMAIN,

- *APPROUVE le projet de l'ONF pour la période 2022-2041,*
- *AUTORISE M. le maire à signer tous les actes nécessaires à cette opération.*

5. CONVENTION SIVU BOIS D'ÉPOISSES

M. LE MAIRE : La convention SIVU BOIS D'ÉPOISSES est établie pour fixer les obligations et devoirs des parties entre les 5 communes concernées pour l'entretien et la circulation dans les bois communaux concernés.

Les 5 communes sont : Arces-Dilo, Bellechaume, Briennon, Champlost et Saint-Florentin.

Cette convention prévoit la répartition des participations financières et matérielles des parties.

Arces-Dilo	27%
Bellechaume	24%
Briennon	14%
Champlost	14%
Saint-Florentin	21%

M. Philippe TIRARD : Le chemin doit être refait pour permettre le débardage du bois.

2022/013 – CONVENTION DE GESTION DES DESSERTES ET CIRCULATION DANS LES BOIS D'ÉPOISSES – 2022-2027

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessaire reprise des activités de favorisation et de valorisation de la gestion des forêts communales d'Arces-Dilo, Bellechaume, Champlost, Briennon-sur-Armançon dévolues au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion du Bois d'Époisses ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir les obligations de la commune de Bellechaume et les participations financières respectives des communes selon le tableau suivant :



Conseil municipal de Saint-Florentin du 25 mars 2022

Communes	Taux de participation
Arces-Dilo	27 %
Bellechaume	24 %
Brienon sur Armançon	14 %
Champlost	14 %
Saint Florentin	21 %

CONSIDERANT que cette participation couvrira les charges de fonctionnement et d'entretien liées à l'exploitation courante du service, les travaux de grande ampleur et les travaux d'entretien annuels ;

CONSIDERANT le projet de convention ci-joint soumis au Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

● AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer la convention entre la commune de Saint-Florentin et les 4 autres communes propriétaires de parcelles dans le BOIS d'ÉPOISSES.

6. MOTION « SOUTIEN AUX COMMUNES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE »

M. LE MAIRE : La hausse vertigineuse de prix de l'énergie pour nos collectivités de 5 à 6 fois les coûts antérieurs représente pour tous un grave problème budgétaire.

Le ministre du Budget a reconnu que ces hausses n'étaient pas soutenables pour les ménages ni pour les entreprises.

L'association des Petites Villes de France déplore l'absence de réponse satisfaisante du Gouvernement en direction des communes.

L'APVF demande la mise en place d'une « dotation énergie » à verser aux communes vu l'urgence à aider nos collectivités à préserver l'équilibre financier de nos territoires.

2022 / 014 – MOTION RELATIVE À LA HAUSSE DU COÛT DE L'ÉNERGIE POUR LES COMMUNES

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la hausse vertigineuse du prix de l'énergie sur les particuliers, les entreprises, mais aussi sur les collectivités territoriales, sachant qu'en quelques mois le prix de l'électricité a été multiplié par 5 et le prix du gaz par 6,

CONSIDERANT que ces augmentations engendrent un coût supplémentaire et grèvent le budget des petites communes et notamment celui de la commune de plusieurs centaines de milliers d'euros,



CONSIDERANT les efforts majeurs entrepris par les communes pour réduire leurs dépenses d'énergie,

CONSIDERANT que le ministre du Budget a reconnu que ces hausses n'étaient pas soutenables ni par les ménages ni par les entreprises,

CONSIDERANT la position de l'Association des Petites Villes de France déplorant l'absence de réponse satisfaisante du Gouvernement en direction des communes ; celui-ci ne s'étant intéressé qu'aux ménages en limitant la hausse de l'électricité à 4 % en 2022, octroyant une aide de 100 € pour les ménages les plus modestes et en abaissant la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TIFCE). Cette dernière mesure qui, bien que s'appliquant aux collectivités, n'est en aucun cas suffisante pour compenser l'impact de la hausse des coûts sur les budgets locaux. De même, l'APVF déplore que le gel du prix du gaz ne soit prévu que pour les particuliers,

CONSIDERANT que l'APVF demande la mise en place d'une « dotation énergie » versée aux communes, que ce versement est justifié par l'urgence d'aider les collectivités à préserver l'équilibre financier de leur territoire et ainsi leur permettre de continuer à assurer les services essentiels à la population ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

● SOUTIENT la motion de l'Association des Petites Villes de France relative à la mise en place d'une « dotation énergie » à destination des collectivités territoriales.

7. ACCEPTATION DU DON DE LA PARCELLE LAURENT

M. LE MAIRE : M. LAURENT souhaite donner une partie de la parcelle cadastrée voisine des parcelles cadastrées AT 142 et 144.

En contrepartie, il demande à la commune la réalisation de travaux de consolidation et de clôture de sa propriété.

Le bornage sera à la charge de la commune.

L'acquisition de ce morceau de parcelle permet d'améliorer l'accès à la Tour des cloches

2022/015 – ACCEPTATION DON PARCELLE LAURENT

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2242-1 ;

VU le Code général des propriétés des personnes publiques,



VU le courrier de M. LAURENT reçu en mairie le 4 octobre 2021

CONSIDERANT que M LAURENT Bernard souhaite donner une partie de la parcelle cadastrée voisine des parcelles cadastrées AT 142 et 144,

CONSIDERANT qu'en échange de ce don M. LAURENT demande à la commune la réalisation de travaux de consolidation et de clôture de la propriété.

CONSIDERANT que la partie de parcelle concernée est un point d'appui nécessaire à la réalisation de travaux de mise en valeur de « LA TOUR DES CLOCHES » appartenant à la commune,

CONSIDERANT qu'un bornage de la parcelle donnée sera nécessaire et que Me MILLARD sera chargé de recevoir le don et de procéder aux formalités de publicité foncière,

CONSIDERANT que les charges pesant sur la commune en échange du don restent raisonnables au regard de l'intérêt représenté par la parcelle,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- *ACCEPTE le don grevé de charges d'une partie de la parcelle sus-mentionnées,*
- *DÉCIDE qu'un bornage sera réalisé aux frais de la commune,*
- *DÉCIDE que l'acte de don sera reçu par Me MILLARD.*

8. EXTENSION DE LA VIDÉO PROTECTION

M. LE MAIRE : Nous sommes déjà équipés dans la ville de 33 caméras dont 29 sont dédiées à la surveillance du domaine public et 4 à la protection des personnes dans les bâtiments communaux.

Nous prévoyons d'en ajouter cinq supplémentaires installées aux endroits les plus appropriés.

M. Christian BILLET : Avant ce dispositif s'appelait « vidéo surveillance », maintenant il s'agit de la vidéo protection. On ne surveille plus les gens, on les protège... Cela me convient bien.

M. LE MAIRE : L'installation de ces caméras nous a permis d'éclaircir de nombreux faits délictueux. Un exemple : la violente agression de notre horloger. Les agresseurs ont été retrouvés grâce aux caméras de vidéo protection. De même, lors de manifestations importantes, un agent surveille.



M. Daniel MAILLARD : Au gymnase, la présence de ces vidéos est très utile. On a la situation en direct.

M. LE MAIRE : Bien entendu, on indique la présence de vidéo protection dans les lieux publics. Nous envisageons d'en rajouter au stade de foot.

2022/016 - EXTENSION DE LA VIDÉO PROTECTION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Vu la loi N° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programme relative à la sécurité,

Vu la loi numéro 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure notamment les articles L251-1 et suivants,

Vu le décret numéro 2006-929 du 28 juillet 2006 relatif à la vidéo protection et modifiant le décret n°96-926 du 17 octobre 1996,

Vu l'arrêté préfectoral numéro PREF/CAB/2021-1081 portant autorisation d'un système de vidéo protection au sein de la commune de Saint-Florentin ;

CONSIDERANT le projet d'extension de la vidéo protection sur toute la commune de Saint-Florentin.

CONSIDERANT qu'un système de vidéo protection comprenant 33 caméras : 29 caméras sont dédiées à la surveillance du domaine public et 4 caméras à la protection des personnes dans des bâtiments communaux.

CONSIDERANT que l'ajout de cinq caméras supplémentaires permettrait :

- une protection optimisée des bâtiments et installations publics,*
- la régulation du trafic routier aidera à la constatation des infractions aux règles de la circulation,*
- la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou vols,*
- la diminution des actes d'incivilité particulièrement fréquents sur la commune,*

Elles seront installées dans les endroits les plus appropriés de la commune (centre-ville et quartier de la Trecey).

Ce dispositif est conçu pour fonctionner en autonomie. Le lieu de contrôle est installé au sein du bâtiment de la police municipale et est soumis aux lois et règlements en vigueur ;



Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- *AUTORISE le maire ou son remplaçant à signer et à mettre en place l'extension de la vidéo protection sur la commune*
- *AUTORISE le maire ou son remplaçant à solliciter les organismes pour obtenir des subventions*
- *AUTORISE le maire ou son remplaçant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.*

9. ADMISSION DES FAMILLES AU PÔLE PETITE ENFANCE

Mme Marie-Claude SCHWENTER : À la commission, nous avons validé :

- 5 enfants chez les bébés pour une entrée en août 2022 (5 contrats réguliers).
- 1 enfant chez les moyens pour une entrée en septembre 2022 (1 contrat occasionnel).
- 5 enfants chez les grands, dont 2 accords pour une entrée en juillet 2022 (2 contrats réguliers) ; 3 accords pour une entrée en septembre 2022 (3 contrats réguliers).

Une dizaine d'enfants sont en liste d'attente.

La nouvelle porte d'entrée aux différents pavillons a été enfin installée.

La directrice, Mme GIRAUDEAU, demande s'il serait possible d'installer l'alarme anti-intrusion attentat comme dans les écoles. Mme EL MADKOUK se charge de faire la demande auprès de la mairie.

M. LE MAIRE : Je ne vois pas d'inconvénient à répondre favorablement à cette demande.

Mme Marie-Claude SCHWENTER : La directrice nous relance sur la structure de jeux extérieurs qui n'est plus aux normes. La société AJ3M a procédé à sa vérification. Nous sommes dans l'attente du retour de la société à savoir si cette structure de jeux peut être restaurée. (À confirmer avec les services techniques de la ville.)

Un lave-mains a été installé par Maison Bleue dans la salle de repas.

Des travaux seront prévus par Maison Bleue cette année :

- Peinture du hall d'entrée, des couloirs et de 2 pavillons ;
- Projet de remplacement des sols actuels en sols souples (accueil + local poussette).

La directrice travaille avec le RAM. Elle dirige les familles vers la conseillère du RAM afin que les parents trouvent une solution soit à la crèche de Chailley, ainsi qu'auprès des assistantes maternelles du territoire.



Le choix des admissions reste, en dernier, du ressort de la décision du maire.

M. LE MAIRE : Il est important de souligner que cette crèche fonctionne bien.

2022 / 017 – ADMISSION DES FAMILLES AU PÔLE PETITE ENFANCE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2011 instaurant les modalités d'inscription des familles au Pôle Petite Enfance

CONSIDERANT que l'évaluation des admissions doit être présentée au Conseil municipal pour avis, après passage en commission d'admissibilité

CONSIDERANT l'avis favorable donné à 11 familles lors de la commission d'admissibilité du 8 mars 2022.

Contenu de la proposition

Il est proposé que le Conseil Municipal donne un avis favorable :

- à l'admission de 5 enfants chez les bébés, 5 chez les grands et 1 chez les moyens.

Complément d'information

Le choix des admissions reste en dernier ressort de la décision du Maire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

● SUIV l'avis favorable de la commission.

M. Christian BILLET : Comment se fait-il qu'il y ait une liste d'attente ? La capacité d'accueil n'est pas suffisante ? Ne peut-on pas l'augmenter ?

M. LE MAIRE : Une fois que la capacité d'accueil est augmentée, il faut la maintenir.

Mme Marie-Claude SCHWENTER : Il faut être sûr du nombre d'enfants accueillis sur la durée. Cela suppose des embauches.

M. LE MAIRE : La capacité s'estime en nombre de berceaux. La crèche dispose de 25 berceaux, ce qui correspond à une centaine d'enfants qui ne restent pas tous toute la journée.



Mme Marie-Claude SCHWENTER : Il faudrait une augmentation d'effectif durable pour demander une extension de berceaux.

10. OFFRE DE CONCOURS 2020, 2021 ET 2022 COVED

M. LE MAIRE : Il vous est proposé d'approuver un avenant à la convention COVED signée le 26 novembre 2020 portant l'offre de concours de la COVED sur la rénovation de l'Église de Saint-Florentin pour les trois années 2020, 2021 et 2022.

M. Christian BILLET : Il y a aussi la restauration du lavoir d'Avrolles.

M. LE MAIRE : Cela a déjà été convenu dans une autre délibération.

2022/018 – OFFRE DE CONCOURS 2020, 2021 ET 2022 COVED

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2020_104 du 6 novembre 2020,
Vu la convention signée avec la COVED le 26 novembre 2020*

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'exploitation du centre d'enfouissement des déchets de Duchy, la société COVED souhaite intégrer dans ses stratégies d'entreprise les problématiques économiques et sociales ;

CONSIDÉRANT l'engagement de travaux importants de rénovation de l'église de Saint Florentin et l'engagement de travaux sur le lavoir d'Avrolles ;

CONSIDÉRANT qu'au regard de l'avancée des travaux de l'église et du lancement des travaux de restauration du Lavoir d'Avrolles, il semble judicieux de proposer à la COVED de verser son concours pour participer non seulement au financement des travaux de l'Église pour les années 2020-2021 et 2023, mais aussi pour les travaux sur le lavoir d'Avrolles pour l'année 2022 ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

● *APPROUVE le projet d'avenant à la convention signée le 26 novembre 2020 portant offre de concours de COVED pour les années 2020-2021-2022 ;*

● *AUTORISE le Maire à signer cet avenant et à définir les modalités de versement de la contribution financière de la COVED par voie d'avenant.*



11. DEMANDE DE SUBVENTION AVAP

M. LE MAIRE : Il vous est proposé de valider la demande de subvention pour la révision du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine pour les prestations du bureau d'étude qui a été retenu suivant le plan ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Prestation BE	75 450,00 €	DRAC (40%)	30 180,00 €
		FNADT (40%)	30 180,00 €
		Commune (20%)	15 090,00 €
TOTAL HT	75 450,00 €	TOTAL	75 450,00 €

2022/019 - DEMANDE DE SUBVENTION RÉVISION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

Vu le Code du patrimoine, en particulier ses articles L630-1 à L633-1 et R.631-1 à D631-14,

Vu la loi n°2016-925 du 07 juillet 2016 relative à la liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP),

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Florentin en date du 3 juin 2016 ayant approuvé la création de l'AVAP,

Vu la délibération n°2021_052 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2021,

CONSIDERANT le projet Petites Villes de Demain,

CONSIDERANT la mise en œuvre d'une OPAH-RU à compter du 1er février 2022 pour 5 années,

CONSIDERANT que cette démarche opérationnelle nécessite un règlement PVAP intégrant cette dynamique de projet avec notamment des enquêtes à la parcelle puis des prescriptions plus précises.

CONSIDERANT le budget prévisionnel

Révision du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

DÉPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Prestations Bureau d'études	75 450.00 €	DRAC (40%)	30 180.00 €
		FNADT (40%)	30 180.00 €
		Commune (20%)	15 090.00 €
TOTAL (HT)	75 450.00 €	TOTAL (HT)	75 450.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DÉCIDE d'engager la révision du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, dont les demandes de subventions.

12. DEMANDE DE SUBVENTION MAISONS FRANCE SERVICES

M. LE MAIRE : Il vous est proposé de valider les demandes de subventions pour la réalisation de la Maison de services suivant le tableau ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Achat du foncier	110 000,00 €	Etat	
Frais de notaire	2 000,00 €	DETR 29/05/2018	100 000,00 €
Démolition préparation du terrain	100 000,00 €	DSIL 17/07/2018	100 000,00 €
Programmation	15 120,00 €	DSIL 10/11/2020	128 434,00 €
Maîtrise d'œuvre	174 900,00 €	Région BFC (solde rénov. Quartier)	282 750,00 €
Coordonnateur SPS	7 500,00 €	S/Total subventions formalisées	611 184,00 €
Géomètre	1 500,00 €	Commune 20%	461 125,00 €
Etude de sol	5 000,00 €	Subventions complémentaires	
Travaux	1 600 000,00 €	Etat / DSIL	600 000,00 €
Mobilier	80 000,00 €	Région BFC / Europe	633 313,00 €
Imprévus	209 602,00 €		
TOTAL HT	2 305 622,00 €	TOTAL	2 305 622,00 €

L'idée est de déposer le permis de construire au 3^{ème} trimestre 2022 afin de pouvoir commencer les travaux en 2023.

Mme Maud GERMAIN : Qu'appelle-t-on une Maison de services ?

M. LE MAIRE : La Maison de services accueille tous les services de l'État, des associations, la banque alimentaire.



Mme Maud GERMAIN : Est-ce que tout cela répond aux normes d'énergie, de chauffage ?

M. LE MAIRE : Cette construction répondra aux normes d'isolation nouvelles puisqu'il s'agit d'une construction neuve.

M. Daniel MAILLARD : Pour l'instant, nous n'avons pas engagé de dépenses ?

M. LE MAIRE : Quelques dépenses ont été engagées. Un concours d'architecte a eu lieu, les achats ont été faits, la maîtrise d'œuvre est engagée.

M. Daniel MAILLARD : Cela signifie que l'on ne peut plus arrêter le projet ?

M. LE MAIRE : En effet, on ne peut pas stopper le projet. Des subventions accordées seraient perdues. Donc, le chantier se poursuivra. Les grosses dépenses interviendront l'année prochaine. Même si ces dépenses sont inscrites au budget de cette année, aucune somme n'est décaissée pour l'instant. L'objectif est d'essayer de récupérer des subventions.

2022/020 - DEMANDE DE SUBVENTION - CRÉATION D'UNE MAISON DE SERVICES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2334-42 du CGCT,

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissements,

Vu le décret n° 2021-1291 du 4 octobre 2021 relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales

CONSIDERANT que cette action intègre le dispositif Petites Villes de Demain,

CONSIDERANT le projet d'évolution de l'équipement dénommé « Maison des Associations et de l'Insertion Professionnelle » vers une Maison de Services,

CONSIDERANT que l'équipement sera en mesure de pouvoir accueillir, entre autres, différents services administratifs et associatifs de divers organismes (voir programme joint),

CONSIDERANT que le projet est actuellement en phase de conception (Phase Avant-Projet Sommaire),

CONSIDERANT le budget ci-dessous

Maison de Services				
Dépenses		HT	Recettes	
Achat foncier		110 000,00	ETAT	
Frais notaires		2 000,00	DETR 29/05/2018	100 000,00 4,34%
Démolition préparation terrain		100 000,00	DSIL 17/07/2018	100 000,00 4,34%
Programmation		15 120,00	DSIL 10/11/2020	128 434,00 5,57%
Maîtrise d'œuvre		174 900,00	REGION	
Coordonnateur SPS		7 500,00	Solde Rénovation quartier	282 750,00 12,26%
Géomètre		1 500,00	TOTAL Subventions formalisées	611 184,00 26,51%
Etude de sol		5 000,00	COMMUNE (20%)	461 125,00 20,00%
Travaux		1 600 000,00	Subventions complémentaires	
Mobilier		80 000,00	Etat / DSIL	600 000,00 26,02%
Sous Total		2 096 020,00	Région BFC / Europe	633 313,00 27,47%
Imprévu 10%		209 602,00		
TOTAL		2 305 622,00	TOTAL	2 305 622,00 100,00%

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DÉCIDE d'inscrire en priorité ces dépenses au budget principal primitif de 2022
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, dont les demandes de subventions.

13. TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – ANNÉE 2022

M. LE MAIRE : Il vous est proposé de valider les hausses de taux comme définies ci-dessous :

	en 2021	en 2022
Taxe Foncière (bâti)	38,65%	40,00%
Taxe foncière (non bâti)	60,00%	65,00%
CFE	22,50%	25,00%

Elles s'expliquent par la hausse du prix de l'énergie.

Un exemple : l'année passée, le MW/H coûtait 30 €, il est passé à 175 €, soit 500 000 € de plus sur le budget de fonctionnement de la commune si la consommation est la même que celle de l'année de référence.

Les taux qui sont proposés aujourd'hui nous permettent de récupérer 150 000 € maximum.

Les bases s'élèvent non pas à 3,4 %, mais à + 2,5 %.

La taxe foncière sur le bâti passe donc de 38,65 % à 40 %, soit environ 30 €/ménage de plus.

M. Éric GORNEAU : Mais rajouté à tout ce qui augmente...

M. LE MAIRE : Comment faire sinon ? Fermer la piscine ?

M. Éric GORNEAU : Il ne faut pas oublier que l'argent, on ne le fabrique pas...

M. LE MAIRE : De plus, cette augmentation ne sera peut-être pas suffisante.

M. Éric GORNEAU : Nous, on ne peut pas tout payer... ce n'est pas possible.

M. LE MAIRE : Je n'y peux rien. Ce n'est pas à moi qu'il faut dire cela, mais au président de la République.

M. Éric GORNEAU : Il y a des projets qu'on aurait pu éviter.

Mme Maud GERMAIN : Par exemple, la Maison de services est peut-être quelque chose de très bien pour la commune, mais est-ce que dans la balance, les habitants ne seraient pas intéressés par autre chose puisque ce sont eux qui paient... Il y a des choses qu'il faudrait revoir et réfléchir en se disant qu'ils auront des charges très importantes. En effet, tous les impôts vont augmenter, ce n'est pas que 30 € en plus sur la facture à la fin de l'année...

M. LE MAIRE : C'est cela le vote, ce n'est pas autre chose...

Mme Maud GERMAIN : Vous êtes responsable de cela, M. le maire, c'est vous qui gérez la commune, cela vous incombe, c'est trop facile de dégager en touche sur le président. Ce sont des choses auxquelles il faudrait peut-être penser à un moment donné à savoir limiter un peu les investissements...

M. le MAIRE : Dans ce cas, vous savez ce que je fais... je donne ma démission et je m'en vais...

Mme Maud GERMAIN : C'est trop facile cela...

M. LE MAIRE : Je ne travaille pas pour demain, mais pour dans 10 ans, pour dans 20 ans. Cela fait 14 ans que nous procédons ainsi. Quand je suis arrivé, 104 agents étaient employés à la commune, ils sont 54, 55 agents actuellement. Grâce à cela, nous n'avons pas augmenté les impôts pendant 14 ans. De plus, cela a permis de dégager des excédents afin de pouvoir faire des investissements. Faire des investissements signifie travailler pour le futur. Quant au désendettement de la ville, il est réel puisque lorsque nous sommes arrivés aux affaires, la ville était endettée à hauteur de 8 M€, nous en sommes à 5 M€. C'est le bilan de 14 années de travail et des actions courageuses comme le non-remplacement d'agents partis en retraite. Cela s'appelle de la gestion. Or, gérer ne veut pas dire être toujours gentil...

Mais, si je sens que je ne suis pas suivi, il n'y a pas de problème... Je suis persuadé que ce que je fais, c'est pour aujourd'hui, le présent et pour les générations futures.



Contrairement à l'État qui dépense et restructure sur les finances des collectivités, car nous avons de moins en moins de puissance fiscale.

N'oubliez pas que vous ne payez plus la taxe d'habitation. Elle était de l'ordre de 500 à 600 €. Par rapport aux 30 € d'augmentation, tout doit être mis dans la balance.

Mme Maud GERMAIN : Il n'y a pas que cela...

Mme Roselyne ETIENNE : Maud veut dire qu'il n'y a pas que les impôts qui augmentent, il y a le coût de la vie.

M. LE MAIRE : Que voulez-vous que je fasse ?

M. Daniel MAILLARD : Je suis un peu gêné par le fait qu'on augmente la taxe foncière, mais pour quel objectif ? Pour faire quoi ? Je préférerais qu'on procède autrement comme pour mettre en place tel projet, on a besoin de quel financement ?

M. LE MAIRE : Le problème vient du fait que je ne peux pas vous présenter le budget avant de passer ce taux. Je suis d'accord, on devrait présenter le budget et ensuite savoir de quelle recette on a besoin pour l'équilibrer.

M. Daniel MAILLARD : Cela veut dire que dès que le vote de ce point est validé, le budget est acté.

M. LE MAIRE : Je préférerais présenter le budget et voir ce qui est nécessaire pour l'équilibrer, mais je ne fais pas les lois.

M. Daniel MAILLARD : Dans ce cas, on refuse de voter ce taux, vous présentez le budget, et on reprend ce point après.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ainsi que l'on procède. Vous avez bien étudié le budget et vous avez constaté qu'il n'y a rien de trop. Un emprunt d'équilibre est même nécessaire.

Mme Maud GERMAIN : Je ne remets absolument pas en cause votre façon de gérer la commune, M. le maire. Je dis qu'actuellement, il y a vraiment, beaucoup, beaucoup de changements profonds dans la société et dans la façon de faire d'un point de vue économique.

M. le Maire : Il y a plus malheureux que nous. Je viens d'accueillir 5 Ukrainiens. Avec le CCAS qui fait un excellent travail, nous essayons de les loger, les aider dans les démarches administratives.

Mme Maud GERMAIN : Justement, je ne me plains pas, car je pense à toutes ces personnes.

M. LE MAIRE : Daniel propose de suspendre le projet de la Maison de services. Ce n'est pas possible, car on perd toutes les subventions déjà obtenues.

M. Daniel MAILLARD : Ce n'est pas mon souhait...



M. LE MAIRE : De plus, des marchés sont déjà signés. On a fait un concours d'architectes et la commande est signée. On ne peut pas arrêter les chantiers en cours. On peut décider de ne plus rien faire... Dans ce cas, cela ne m'intéresse pas...

Mme Maud GERMAIN : Entre "on fait beaucoup" et "on ne fait rien", il y a quand même des nuances entre les deux.

M. Éric GORNEAU : D'accord, il s'agit d'une augmentation de 30 € sans compter celle de la Communauté de Communes.

M. LE MAIRE : On risque aussi de l'augmenter encore l'année prochaine. Mais n'oubliez pas que vous ne payez plus de taxe d'habitation.

M. Éric GORNEAU : Il faut quand même sortir l'argent. On vient de nous augmenter le prix de l'eau à Beugnon. Même si j'habite à Saint-Florentin, je paie l'eau à Beugnon. Vous augmentez les taxes de la commune, les taxes de la Communauté de Communes... Même si on ne paie plus la taxe d'habitation, celle-ci a été compensée par toutes les augmentations.

M. LE MAIRE : Le prix de l'eau à Saint-Florentin est le même depuis 10 ans. Vous mélangez tout. Ce ne sont pas des arguments... Vous acceptez les allègements de charges. Le fait que vous ne payez plus de taxe d'habitation, la commune bénéficiait de l'augmentation des bases. Ce n'est plus le cas.

De plus, les multiples abattements réalisés par l'État sur les finances de la commune entraînent des pertes importantes qui sont à peine compensées par cette augmentation de taxe foncière.

Exemple :

- La CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) perçue par la commune s'élevait en 2021 à 394 189 €, elle n'est plus que de 365 349 € cette année, soit 30 000 € de moins.
- La taxe foncière perçue par la commune a été regroupée avec celle du département. En 2021, un abattement correctif a dû être fait de 559 000 ; cette année, l'abattement s'élève à 573 000 en 2022, soit une perte supplémentaire de 15 000 €.
- La DETR, subvention d'un montant de 100 000 € accordée en 2018 pour la Maison France Services est caduque, les travaux n'ayant pu avoir lieu avant le délai prescrit de 2 ans. Donc une perte de 100 000 €.

Si cette augmentation de taux n'est pas votée, le budget ne sera pas équilibré.

Mme Maud GERMAIN : Les habitants ne peuvent pas prendre tout cela en charge. Les gens pour qui ce sera difficile de payer 30 €, ce sont ceux qui ne payaient déjà pas de taxe d'habitation puisque cette taxe était basée sur le revenu. Pour eux, cela ne changera rien.

M. LE MAIRE : Cette augmentation de 30 € demandée aux propriétaires dans le cadre de la taxe foncière ne compense pas les contributions perdues.



Mme Maud GERMAIN : L'argent supplémentaire qu'on va demander aux habitants sera investi dans les travaux en cours ?

M. LE MAIRE : Non. Cela va seulement permettre de compenser les pertes et d'équilibrer le budget de fonctionnement de cette année. Sans compter les 500 000 € supplémentaires dus à l'augmentation du coût de l'énergie.

Mme Maud GERMAIN : La question est là. À l'avenir, étant donné que la conjoncture est telle qu'une augmentation est inévitable, qu'est-ce que vous prévoyez ?

M. LE MAIRE : Je n'engage plus de travaux pour l'instant. On réalisera tout ce qu'on a lancé et rien d'autre. Néanmoins, dans le cadre de la Communauté de Communes, nous lancerons les maisons médicales.

Mme Maud GERMAIN : Il y a des indispensables. Il faut le faire.

M. Éric GORNEAU : Mais à un moment donné, il n'y a plus d'argent dans la caisse.

M. LE MAIRE : J'ai développé les arguments, on passe au vote.

2022/021 - TAUX D'IMPOSITION FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - ANNÉE 2022

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi de finances pour 2022,
Vu la loi de finances rectificative pour 2021*

- l'état 1259 COM de notification des bases d'imposition pour 2022,

Les taux d'imposition en matière de fiscalité directe locale sur Saint-Florentin pour l'année 2021 étaient les suivants :

<i>-Taxe foncière (bâti) :</i>	<i>38,65 %</i>
<i>-Taxe foncière (non bâti) :</i>	<i>60.00 %</i>
<i>-CFE :</i>	<i>22.50 %</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, moins 4 voix contre (RUSCH par procuration – ÉTIENNE – GORNEAU – PERREIRA par procuration), moins 3 abstentions (GERMAIN – LECOMPTE – COUDERT),

● DÉCIDE de porter pour 2022 les taux d'imposition en matière de fiscalité directe locale à :

<i>Taxe foncière (bâti) :</i>	<i>40 %</i>
<i>Taxe foncière (non bâti) :</i>	<i>65 %</i>
<i>CFE :</i>	<i>25 %</i>

Mme Maud GERMAIN : Quand un budget ne passe pas, on essaie de réviser et de trouver une autre solution

M. LE MAIRE : On ne lance plus rien de nouveau au niveau de la commune pendant un certain temps. En revanche, on poursuit les chantiers en cours. On ne peut pas les arrêter.

14. SUBVENTIONS ANNUELLES ET EXCEPTIONNELLES

M. LE MAIRE : Il vous est proposé de valider les subventions comme définies ci-dessous :

	Montant
ADAVIRS	2 500,00 €
AGASF	125 000,00 €
Association Point d'Orgue	2 500,00 €
Comité des œuvres sociales	3 500,00 €
ESF Omnisports	62 772,00 €
Fondation du Patrimoine	230,00 €
Harmonie Municipal	11 000,00 €
Les Amis de l'Ecole Publique	16 600,00 €
Les Après-midi de St-Flo	1 200,00 €
Les Ateliers du Puits	1 000,00 €
La Mission Locale de l'Auxerrois	14 000,00 €
L'Office des Associations	4 800,00 €
Festival en Othe - Festicoccinelle	5 000,00 €
Festival en Othe - Festival 2022	3 000,00 €
Cydalise - Danse	2 000,00 €
TOTAL	255 102,00 €

M. Daniel MAILLARD : C'est moi qui ai géré ce dossier. Sauf un : l'Harmonie Municipale. Je suis choqué de constater que l'Harmonie Municipale pour un budget de 12 000 € bénéficie de 11 000 € de subventions.

M. LE MAIRE : Une Harmonie Municipale travaille pour la ville et tout est gratuit.

M. Daniel MAILLARD : Je vais être provocateur exprès. L'ESF Omnisports avec 1 200 licenciés ne travaille pas pour la ville ?

M. LE MAIRE : L'Harmonie Municipale est à la disposition de la ville pour donner des concerts gratuitement. Si on devait faire appel à un artiste, il faudrait le payer.

M. Daniel MAILLARD : L'Harmonie Municipale, c'est une association loi 1901.

M. LE MAIRE : L'Harmonie Municipale a toujours été rémunérée par la Ville depuis M. DUBOST. En contrepartie, ils assurent les cérémonies officielles, organisent des concerts.



M. Daniel MAILLARD : Ce n'est pas l'argent qui me dérange, mais la part de la subvention versée par rapport à son statut juridique, à savoir association loi 1901.

Mme Maud GERMAIN : On peut en donner un peu moins à l'Harmonie Municipale et un peu plus à Festival en Othe.

M. Daniel MAILLARD : Je vais demander à ce qu'on modifie la subvention pour Les Amis de l'École Publique. Je propose qu'on leur verse 10 600 € au lieu de 16 600 €. On ignorait qu'ils avaient en caisse 30 000 €. De plus, 8 000 € ne figurent pas dans leurs comptes. Je propose 10 600 € et s'ils nous prouvent que c'est faux, on corrigera. Les Amis de l'École Publique font des sorties scolaires, ils partent à la neige.

Cytalise-danse est animé par une dame arrivée à Saint-Florentin depuis un an. Elle propose un stage de danse en juillet, stage de renommée presque mondiale. Elle organise un spectacle au théâtre de verdure, salle Daullé, etc., c'est une personne très complète qui s'est beaucoup investie au niveau scolaire.

M. Éric GORNEAU : Je ne suis pas trop favorable à accorder une subvention au Festival en Othe. Cette association n'est même pas florentinoise.

M. LE MAIRE : Cependant, ils organisent des spectacles qui drainent du monde.

M. Daniel MAILLARD : La partie « Festival en Othe » est coupée en deux. 1 200 enfants de Saint-Florentin participent aux animations.

On me demande de préciser ce qu'est la mission locale.

Mme Marie-Claude SCHWENTER : La mission locale aide des jeunes entre 16 et 25 ans à trouver un emploi, une formation, un logement, et favorise leur insertion. La Mission Locale a besoin de 25 000 € pour fonctionner. La Communauté de communes participe également à la même hauteur puisque cela concerne des jeunes de la Communauté de communes. Les années passées, Saint-Florentin apportait 80 % de subvention.

M. Daniel MAILLARD : La subvention pour le COS (Comité des Œuvres Sociales) s'élève à 3 500 €. C'est un peu le comité d'entreprise de la ville.

La somme de 4 800 € pour l'Office des Associations n'est pas une subvention, mais le salaire de Nadia MADKOUK pour le temps qu'elle consacre à l'office des associations. Je rappelle que ces subventions s'élevaient à 400 000 € il y a quelques années. Le fait d'avoir réduit ces subventions n'est pas une bonne chose, cela signifie un nombre moins important d'animations. Plus le nombre de ces animations diminuera, plus cela deviendra inquiétant.

M. LE MAIRE : Cependant, nous traitons les demandes de subventions avec beaucoup plus de rigueur que par le passé. Le bilan de chaque demandeur est exigé, ce qui nous permet de procéder à un contrôle des sommes en banque.



2022/022 – SUBVENTIONS ANNUELLES ET EXCEPTIONNELLES ATTRIBUTION DE CONCOURS FINANCIERS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2022

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le C.G.C.T.,

Le conseil municipal doit conclure obligatoirement une convention avec tout organisme de droit privé qui bénéficie d'une subvention dépassant la somme de 23 000 €.

Dans l'attente du vote du budget communal 2022, il avait été adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 10/12/2021 la garantie de subventions minimum, à hauteur de 80 % de celle octroyée en 2021, aux associations les plus importantes et leur éviter ainsi des soucis de fonctionnement et de trésorerie.

Il est proposé en cette séance d'octroyer les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2022 et également d'ajuster celles octroyées aux associations les plus importantes, c'est-à-dire percevant plus de 23 000 € de financement communal.

Le Conseil Municipal moins le retrait des élus suivants :

- Mme SCHWENTER Marie Claude concernant l'AGASF
- Monsieur MAILLARD Daniel en ce qui concerne l'ESF Omnisports
- Monsieur PARIGOT Daniel concernant l'association Points d'Orgue

● **ATTRIBUE** les subventions de fonctionnement dont le détail est annexé.

● **DIT** que les crédits sont inscrits aux articles 6574 et 6745 du budget primitif 2022.

● **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son remplaçant à signer les avenants aux conventions d'aide financière à l'Entente Sportive Florentinoise et à l'AGASF réajustant les subventions attribuées au titre de l'année 2022.

● **REJETTE** les demandes de subvention des organismes suivants :

Les MFR, CIFA, les structures d'accueil d'enfants extérieures à Saint-Florentin, Lycée STE COLOMBE, AFM TELETHON, France ALZHEIMER, PEP 89, Lycée STE COLOMBE, Les restaurants du cœur, Prévention routière, ACTIV'UNA TONNERROIS, ADMR, MJC MIGENNES, MAISON LA PARENTHÈSE, UFAAMY.



15. PRIX DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Il vous est proposé de maintenir les tarifs 2021 pour 2022, à savoir :

Prix de vente le m ³	1,06 € HT
Montant de la charge fixe annuelle	15,00 € HT

M. LE MAIRE : Malgré les prix de l'eau potable maintenus à ce niveau depuis 15 ans, notre réseau est complètement rénové, les compteurs individuels connectés. Tout cela a pu avoir lieu grâce à une gestion rigoureuse.

2022/023 - PRIX DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2221-11, L 2224-1,

Vu le règlement du service des eaux en date du 12 décembre 2013,

En 2021, le prix de vente de l'eau potable était de 1,06 € HT le m³.

La charge fixe est de 7,50 € HT et s'applique à chaque facture émise, soit un total annuel de 15,00€ HT.

En outre, il est rappelé que la mise en service d'un abonnement est facturée 20,75 € (tarif appliqué en 2021, révision suivant l'évolution de l'indice de rémunération de la fonction publique).

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Après avoir voté le budget du service des eaux et en avoir étudié toutes les dispositions,

- MAINTIENT, pour l'année 2022, le prix de vente de l'eau potable à 1,06 € HT le m³,

- MAINTIENT la charge fixe à un montant de 7,50 € HT s'appliquant à chaque facture émise, soit un total annuel de 15,00 € HT.

- RAPPELLE que la charge fixe comprend les frais de réparation de fuites situées sur la partie du branchement d'eau avant compteur y compris pour celles se trouvant en propriétés privées. (Cf. Règlement intérieur)

16. BUDGET PRINCIPAL 2022

Résultat prévisionnel 2021

BUDGET PRINCIPAL Ville de St-Florentin PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 Résultat Général - exercice 2021			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	5 808 039,35 €	Dépenses	2 413 497,72 €
Recettes	7 081 995,02 €	Recettes	2 423 163,28 €
Résultat de l'exercice 2021	1 273 955,67 €	Résultat de l'exercice 2021	9 665,56 €
Reprise du résultat antérieur	990 975,67 €	Reprise du résultat antérieur	113 709,60 €
Résultat cumulé à la clôture 2021	2 264 931,34 €	Résultat cumulé à la clôture 2021	123 375,16 €
Restes à réaliser en dépense	14 654,00 €	Restes à réaliser en dépense	2 258 833,00 €
Restes à réaliser en recette	10 000,00 €	Restes à réaliser en recette	1 714 093,00 €
Résultat des restes à réaliser	- 4 654,00 €	Résultat des restes à réaliser	- 544 740,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	2 260 277,34 €	Résultat global cumulé d'investissement	- 421 364,84 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021			1 838 912,50 €
Affectation Cpt 002 Fonctionnement recette	1 838 912,50 €	Affectation Cpt 001 Investissement recettes	123 375,16 €
Affectation Cpt 1068 Investissement recette	421 364,84 €	Total contrôle	123 375,16 €
Total contrôle	2 260 277,34 €		

BUDGET 2022		Compta 2021		Budget 2022
DEPENSES de FONCTIONNEMENT		BP 2021	Compta	
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	1 751 310,00	1 528 188,07	2 235 760,00
605	Achat de matériel, équipement	40 000,00	45 705,03	50 000,00
60611	Eau - Assainissement	45 000,00	26 768,77	35 000,00
60612	Energie - Electricité	480 000,00	405 004,07	900 000,00
60622	Carburants	45 000,00	47 253,82	67 000,00
60632	Fournitures petit équipement	53 000,00	44 347,19	53 000,00
611	Contrat de prestation de services	60 000,00	45 964,50	53 400,00
615221	Entretien de bâtiments	60 000,00	44 013,03	50 000,00
615232	Entretien réseaux	80 000,00	54 643,96	65 000,00
61551	Entretien matériel roulant	50 000,00	64 798,43	55 000,00
6156	Maintenance	70 000,00	92 501,83	90 000,00
6161	Primes assurances	28 000,00	26 044,97	22 600,00
6168	Autres primes assurance	15 000,00	15 921,56	11 500,00
6232	Fêtes & cérémonies	42 000,00	44 127,41	42 000,00
6247	Transport collectif	69 000,00	59 439,71	67 000,00
6262	Frais de télécommunications	45 000,00	38 213,01	40 000,00
6283	Frais nettoyage locaux	66 000,00	70 160,05	162 000,00
63512	Taxes foncières	35 000,00	40 936,91	43 000,00
6370	Autres impôts et taxes	54 000,00	56 218,38	57 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL (E)	2 664 259,00	2 481 667,56	2 411 826,00
6218	Autre pers. Extérieur et intérim	71 700,00	67 021,07	50 000,00
64111	Personnel	1 750 149,00	1 637 060,90	1 601 251,90
645...	Charges sociales patronales	842 410,00	777 585,59	760 574,10
014	ATTENUATION DE PRODUITS	23 900,00	17 678,35	19 500,00
7391172	Dégrèvt sur logt vacan TH	11 400,00	7 016,00	7 000,00
7396	Reversement et préltv divers	12 500,00	10 662,35	12 500,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 489 825,00	772 823,37	1 491 617,00
6521	Déficit budgets annexes (Camping & Courquillon)	680 000,00	30 000,00	680 000,00
6531	Indemnités des élus	114 000,00	100 141,08	104 180,00
6553	Service d'incendie	277 395,00	277 393,45	279 235,00
657362	Subv. CCAS	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6574	Subv. de fonctienn. associations (G)	237 430,00	237 430,00	247 102,00
	Total des dépenses de gestion courante	5 929 294,00	4 800 357,35	6 158 703,00
66	CHARGES FINANCIERES	180 000,00	142 924,78	160 000,00
66111	Intérêts d'emprunts	180 000,00	142 924,78	160 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	145 000,00	123 897,46	132 000,00
674443	Subv. Fermiers et concessionnaires	114 000,00	114 000,00	116 000,00
023	VIREMENT à SECTION INVESTIS.	977 803,67	0,00	1 739 857,92
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	626 260,00	740 859,76	310 000,00
6811	Dot amort immo corporelles	300 000,00	251 870,26	300 000,00
	TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	7 858 357,67	5 808 039,35	8 500 560,92
			RAR n-1	14 654,00
			TOTAL	8 515 214,92

M. LE MAIRE : La particularité du budget 2022 par rapport à celui de 2021 consiste en l'inscription du déficit du Courquillon pour 680 000 €.

M. Philippe TIRARD : En ce qui concerne la ligne 6283, « frais de nettoyage des locaux », je constate qu'en 2021, 66 000 € avaient été inscrits au budget. Or, les frais se sont élevés à 70 160 €. Pour cette année, il est inscrit 162 000 €.

M. LE MAIRE : Ce sont des estimations. Nous venons de faire nettoyer les vitres, cela n'avait pas été fait depuis trois ans. De plus, nous avons dû signer de nouveaux marchés.

M. Daniel MAILLARD : En 2021, tout était fermé avec la covid. On ne nettoyait pas les locaux.

M. Philippe TIRARD : Vous nous aviez dit que les dépenses concernant le contingent d'incendie avaient baissé.

M. LE MAIRE : Les dépenses ont baissé et auraient dû encore baisser.

M. Philippe TIRARD : Il ne s'agit pas de petites sommes (279 000 €). Cependant, il est normal que le matériel soit renouvelé.

BUDGET 2022		Compta 2021		Budget
RECETTES de FONCTIONNEMENT		BP 2021	Compta	2022
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000,00	6 975,94	10 000,00
6419	Remb sur rémunération du personnel	20 000,00	6 975,94	10 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES	681 510,00	659 427,50	340 350,00
70321	Stationnement voie public	21 000,00	16 418,40	19 000,00
70631	Redevance sportive	35 000,00	25 608,52	25 000,00
7067	Redevance service périscolaires et enseign	62 000,00	54 741,87	54 000,00
70841	Mise à dispo de personnel budgets annexes	142 500,00	124 847,75	85 500,00
70845	Mise à dispo de personnel communes du GFP	74 000,00	86 246,67	112 400,00
70878	Rembt frais autres redevables	10 000,00	11 813,18	10 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	4 398 067,00	3 934 010,93	3 953 858,00
73111	Produits des 4 taxes	3 210 000,00	2 584 999,00	2 789 205,00
73112	CVAE	390 968,00	394 189,00	364 309,00
73113	Taxe sur surfaces commerciales	100 000,00	117 173,00	105 000,00
73114	Impot sur entr. Réseau	25 000,00	25 823,00	26 000,00
73221	Fonds péréquation	372 099,00	372 099,00	372 099,00
73223	Autres Fonds Péréquation	40 000,00	43 245,00	43 245,00
73224	Fonds pour communes de moins de -5000 hab	0,00	61 137,75	80 000,00
73440	Taxes sur déchets stockés	80 000,00	71 082,33	72 000,00
73510	Taxe conso Electricité	100 000,00	101 519,28	102 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 540 270,00	2 186 612,26	2 185 871,00
74110	Dotation Forfaitaire	899 088,00	896 206,00	858 150,00
74121	Dotation solidarité rurale	178 000,00	189 516,00	198 900,00
74780	Participation Autres Organismes	90 000,00	96 325,58	90 000,00
748313	Dot. Compens TP	189 750,00	189 750,00	189 750,00
74833	ETAT - Compens CET (CVAE + CFE)	4 920,00	333 008,00	333 000,00
74834	ETAT - Compens Exo TF	10 480,00	457 784,00	458 000,00
74835	ETAT - Compens TH	135 952,00	0,00	30 491,00
75	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	73 200,00	80 589,88	78 800,00
752	Revenu des immeubles	70 000,00	76 609,68	75 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	6 713 047,00	6 867 616,51	6 568 879,00
76	Produits financiers	5 910,00	5 988,79	5 850,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	48 871,65	2 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	6 720 957,00	6 922 476,95	6 576 729,00
042	Op. d'ordre entre sections (Amortis. Subve.)	146 425,00	159 518,07	84 425,00
722	Immo corporelles	100 000,00	0,00	50 000,00
752	Revenus des immeubles	2 425,00	2 424,24	2 425,00
7875	Rep prov risque et charge exception.	0,00	10 000,00	30 000,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	6 867 382,00	7 081 995,02	6 661 154,00
			RAR n-1	10 000,00
R002	Excédent reporté n-1	990 975,67		1 844 060,92

			Dépenses d'Investissement		Budget		TOTAL 2022
Code	Article	Tiers / libellé	Libellé	Compta	RAR 2021	2022	
20 - Immobilisations incorporelles							
	202		Révision AVAP			96 000,00	96 000,00
	2051		Concessions, droits, licences	13 408,68		2 000,00	2 000,00
	Engagt n° 1652	CDHU	Révision PLU		46 530,00		46 530,00
			S/Total Immos incorporelles	13 516,68	62 283,04	98 000,00	160 283,04
204 - Subventions d'équipement versées							
		CCSA	15% voirie		16 000,00	10 000,00	26 000,00
			S/Total Subventions versées	6 600,00	16 000,00	13 000,00	29 000,00
21 - Immobilisations corporelles							
	Engagt n° 1650	Sté MICHEL	Désamiantage bât 41 Fg du Pont		53 160,00 €		53 160,00
	Engagt n° 1651	Sté MICHEL	Démolition bât 41 Fg du Pont		44 088,00 €		44 088,00
	Engagt n° 1245	SCP Millard	Acquis parcelle Jules Lancôme		120 000,00 €		120 000,00
	2111		Parcelle future gendarmerie			80 000,00	80 000,00
	2111		Acquisitions foncières diverses			200 000,00	200 000,00
	Engagt n° 1403	LUIS Construction	Aménagt esplanade allée Mosquée		9 900,00 €		9 900,00
	2128		Réfection City Stade Trecey			30 000,00	30 000,00
	2128		Terrain Foot A5 et Street Work Out			150 000,00	150 000,00
	Engagt n° 369	MBC Habitat	Stores ext. Ecole Pezennec		2 512,80 €		2 512,80
	2138		Travaux maison 16 rue montante			42 000,00	42 000,00
	2152		Mobilier Urbain			21 000,00	21 000,00
	Engagt n° 769	INEO	Extension vidéo PM		43 399,15		43 399,15
	21538		Vidéo protection tranche 2022			87 500,00	87 500,00
	21538		Aménagt Projet élect. Domanys			30 000,00	30 000,00
	21568		Pose potaux incendie			19 200,00	19 200,00
	2182		Véhicule MASTER benne 3T5			24 000,00	24 000,00
	2182		Véhicule Pascal LHOTE et JM NOTELET			60 000,00	60 000,00
		Layer	Renouvellement serveur administratif		30 000,00		30 000,00
	2183		Nouveau serveur informatique			40 000,00	40 000,00
	Engagt n° 570	Dimasport	Garage sur roue sautoir		4 112,56		4 112,56
		Divers	Divers		5 000,00		5 000,00
			S/Total Immos corporelles	678 038,53	378 124,03	878 455,00	1 256 579,03
23 - Immobilisations en cours							
	2313		Démolition Imm Terasse			100 000,00	100 000,00
	2313		Lavoir Avrolles			180 000,00	180 000,00
		Op 164	Église St-Florentin	437 455,75	1 232 169,42		1 232 169,42
		Op 284	Voiries	242 871,19	39 319,82	802 400,00	841 719,82
		Op 345	Stade	0,00	14 892,00	111 000,00	125 892,00
		Op 373	Jardin public	94 962,30	3 480,00	258 000,00	261 480,00
		Op 377	OPAH	60 663,60	12 192,00	232 000,00	244 192,00
		Op 383	Maison de service	14 121,60	405 380,40	2 050 000,00	2 455 380,40
			S/Total Immos en cours	1 081 661,12	1 802 425,93	3 788 200,00	5 590 625,93
			TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 779 816,33	2 258 833,00	4 777 655,00	7 036 488,00
			S/Total rebmt emprunts	472 141,15	0,00	536 000,00	536 000,00
			TOTAL DEPENSES REELLES	2 252 475,88	2 258 833,00	5 361 985,00	7 620 818,00
040 - Op. transfert entre section							
	21...		Travaux en régie	0,00		50 000,00	50 000,00
			S/Total des dépenses patrimoniales	1 503,77	0,00	30 000,00	30 000,00
			TOTAL DEPENSES D'ORDRE	161 021,84	0,00	116 425,00	116 425,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				2 413 497,72	2 258 833,00	5 478 410,00	7 737 243,00

M. Philippe TIRARD : Les voies de roulement sont bien prises en charge par la Communauté de communes. Je trouve que vous avez fait trop de cadeaux... Les petites communes rigolent. Tout est gratuit, cela va bien...

M. LE MAIRE : Nous avons en effet des charges de centralité.

M. Philippe TIRARD : Vous croyez que les autres communes font des cadeaux ? On n'est pas obligé de répondre aux demandes des gens de Bœurs-en-Othe, par exemple, même si je n'ai rien contre Bœurs-en-Othe.

		Recettes d'investissement		Budget		TOTAL 2022
Code	Article	Libellé	Compta	RAR 2021	2022	
Autres recettes non individualisables						
	2128	Subv Terrain Foot A5 et Street Work Out			100 000,00	100 000,00
	2312	Subv. Lavoir d'Avrolles / COVED			60 000,00	60 000,00
		S/Total subventions non individualisables		0,00	277 997,80	277 997,80
13 - Subventions d'investissement						
	1311	Etat - Solde numérique écoles		20 000,75		20 000,75
		S/Total subventions		45 295,55	0,00	45 295,55
Op 164 - Eglise de Saint-Florentin						
		Régul DRAC 40% travaux 2021			36 870,00	36 870,00
		COVED Travaux 2021			60 000,00	60 000,00
		Région Travaux 2ème tranche			50 000,00	50 000,00
		DSIL - Eglise 1ère tranche		167 837,80		167 837,80
		Etat DETR 1ère tranche		50 000,00		50 000,00
		DRAC - Vitraux		29 791,00		29 791,00
		DRAC - Travaux 1ère tranche		202 836,90		202 836,90
		DRAC - Travaux 2ème tranche		236 400,00		236 400,00
		Région Travaux 1ère tranche		35 000,00		35 000,00
		COVED Travaux 2020		60 000,00		60 000,00
		S/Total subvention Op 164 - Eglise de Saint-Florentin		781 865,70	146 870,00	928 735,70
		S/Total subvention participation SCHIEVER		0,00	150 000,00	150 000,00
		S/Total subvention Gymnase		225 000,00	0,00	225 000,00
		S/Total subvention OPAH		30 436,00	70 000,00	100 436,00
		FEADER		308 610,00		308 610,00
		S/Total subvention Centre Social		308 610,00	0,00	308 610,00
Op 383 - Maison France Service						
		DSIL			228 434,00	228 434,00
		DETR			100 000,00	100 000,00
		Région BFC			282 750,00	282 750,00
		Subv. Etat à obtenir			600 000,00	600 000,00
		S/Total subvention Maison France Service		0,00	1 211 184,00	1 211 184,00
		TOTAL DES RECETTES D'EQUIPT	1 426 063,99	1 404 093,20	1 856 051,80	3 260 145,00
10 - Dotations et fonds divers						
	10222	FC TVA Travaux 2020		310 000,00		310 000,00
	10222	FC TVA Travaux 2021			205 000,00	205 000,00
	10222	FC TVA RAR fin 2021			200 000,00	200 000,00
	10222	FC TVA Travaux budget 2022			730 000,00	730 000,00
	1068	Excédent de fonct. Capitalisé			421 365,00	421 365,00
		S/Total Dotations	241 444,10	310 000,00	1 576 365,00	1 886 365,00
024 - Produits de cession d'Immos						
			0,00	0,00	387 500,00	387 500,00
		TOTAL DES RECETTES REELLES	1 680 799,75	1 714 093,20	3 819 916,80	5 534 010,00
021 - Virement de la section de Fonctionnement						
			0,00		1 739 858,00	1 739 858,00
		S/Total Op. transfert entre sectio	740 859,76	0,00	310 000,00	310 000,00
		TOTAL DES RECETTES INVESTIS.	2 423 163,28	1 714 093,20	5 899 774,80	7 613 868,00
		D 001 report n-1			123 375,00	123 375,00
			2 423 163,28	1 714 093,20	6 023 149,80	7 737 243,00

Mme Maud GERMAIN : Quand aurez-vous la réponse de l'État pour la subvention de 600 000 € ?

M. LE MAIRE : Avant la fin de l'année. De plus, les travaux n'auront lieu que l'année prochaine.

Mme Maud GERMAIN : Que se passerait-il si cette subvention n'était pas versée ?

M. LE MAIRE : Il faudrait trouver une solution.

Mme Maud GERMAIN : Il est vrai que les 80 00 € face à cela ne représentent rien...

M. LE MAIRE : J'espère que le coût de l'énergie va baisser l'année prochaine. Depuis la guerre en Ukraine, le coût de l'énergie est monté à 300 € le kWh, il est descendu à 150 €, en ce moment, le prix de l'énergie est à 120 € le kWh. Peut-être faudrait-il traiter les prix pour dans deux ans afin de bloquer les tarifs.

Année d'emprunt	Prêteur	Durée en année	Taux	Capital origine	Année 2022			
					CRD	Intérêts	Capital	CRD
R 2003/01	CE	20	4,05%	300 000,00 €	40 853,95 €	1 654,58 €	20 021,55 €	20 832,40 €
R 2004/01	Dexia	25	0,10%	400 000,00 €	79 723,50 €	0,00 €	25 200,44 €	54 523,06 €
R 2005/01	BFT	21	3,32%	1 200 000,00 €	394 400,00 €	13 312,31 €	72 000,00 €	322 400,00 €
R 2007/02	CE	29	3,79%	400 000,00 €	255 434,94 €	9 815,44 €	13 237,93 €	242 197,01 €
R 2006/01	BFT	33	3,45%	2 400 000,00 €	1 440 000,00 €	50 508,00 €	80 000,00 €	1 360 000,00 €
R 2008/01	SG	26	4,30%	1 004 710,87 €	438 371,31 €	16 000,00 €	44 859,64 €	393 511,67 €
R 2011/01	SG	15	3,30%	1 000 000,00 €	372 218,97 €	11 536,50 €	73 546,69 €	298 672,28 €
R 2012/01	CE	15	4,66%	1 000 000,00 €	468 730,89 €	21 842,86 €	69 503,61 €	399 227,28 €
R 2016/01	CE	15	1,15%	1 000 000,00 €	680 011,39 €	7 820,13 €	64 555,84 €	615 455,55 €
R 2020/01	CE	25	0,87%	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	25 747,19 €	71 961,26 €	1 928 038,74 €
TOTAL GENERAL					6 169 744,95 €	158 237,01 €	534 886,96 €	5 634 857,99 €

M. LE MAIRE : Nos équilibres financiers sont bons, ce qui nous permet d'emprunter à des taux intéressants.

2022 / 024 – BUDGET PRINCIPAL 2022

(Une abstention : Mme Germain).

17. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Budget Annexe de l'Eau Potable Ville de St-Florentin PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 Résultat Général - exercice 2021			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	288 517,05 €	Dépenses	76 133,12 €
Recettes	391 881,17 €	Recettes	139 959,19 €
Résultat de l'exercice 2021	103 364,12 €	Résultat de l'exercice 2021	63 826,07 €
Reprise du résultat antérieur	356 264,46 €	Reprise du résultat antérieur	138 897,16 €
Résultat cumulé à la clôture 2021	459 628,58 €	Résultat cumulé à la clôture 2021	202 723,23 €
Restes à réaliser en dépense	- €	Restes à réaliser en dépense	524 803,00 €
Restes à réaliser en recette	- €	Restes à réaliser en recette	93 142,00 €
Résultat des restes à réaliser	- €	Résultat des restes à réaliser	- 431 661,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	459 628,58 €	Résultat global cumulé d'Investissement	- 228 937,77 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021		230 690,81 €	
Affectation Cpt 002 Fonctionnement recette	230 690,81 €	Affectation Cpt 001 Investissement recettes	202 723,23 €
Affectation Cpt 1068 Investissement recette	228 937,77 €		
Total contrôlé	459 628,58 €	Total contrôlé	202 723,23 €

DEPENSES de FONCTIONNEMENT SPIC de l'EAU		Compta 2021		Budget
		BP 2021	Compta	2022
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	212 700,00	119 578,35	196 400,00
6061	Eau - Assainissement	15 000,00	9 789,44	10 000,00
6063	Fourn. Entretien et petit équipt	15 000,00	3 967,88	0,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00	0,00
6066	Carburant	2 500,00	673,73	0,00
6068	Autres fournitures	30 000,00	3 711,87	0,00
613	Locations, droits de passage	10 000,00	4 851,46	0,00
61521	Entretien terrain et bâtiment	500,00	0,00	0,00
61523	Entretien réseaux	15 000,00	4 586,34	45 000,00
6155	Entretien autres biens	5 500,00	1 615,87	0,00
6156	Maintenance	1 100,00	740,80	1 000,00
616	Primes assurances	1 000,00	182,55	1 000,00
618	Autres frais divers	57 700,00	57 397,64	90 000,00
623	Publicité, publication	1 000,00	0,00	1 000,00
624	Transport de biens, collectifs	1 500,00	0,00	1 500,00
626	Frais postaux et télécom	1 400,00	1 799,77	1 400,00
626	Divers	5 000,00	0,00	5 000,00
635	Autres impôts et taxes	500,00	0,00	500,00
6378	Autres taxes et redevances	49 000,00	30 261,00	40 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL (E)	58 000,00	47 819,06	10 000,00
621	Personnel extérieur à l'entreprise	58 000,00	47 819,06	10 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	20 000,00	0,00	10 000,00
701249	Reversement redevance Agence de l'Eau	20 000,00	0,00	10 000,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	30 000,00	12 741,12	24 000,00
6541	Créances en non valeur	2 000,00	23,26	2 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	533,20	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	28 000,00	12 184,66	22 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	320 700,00	180 138,53	240 400,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 750,00	2 305,89	2 350,00
66111	Intérêts d'emprunts	2 750,00	2 305,89	2 350,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	67 000,00	42 106,44	20 000,00
671	Charges except. Sur Op de gestion	5 000,00	0,00	5 000,00
673	Titres annulés	5 000,00	2 901,60	5 000,00
678	Autres charges except.	57 000,00	39 204,84	10 000,00
68	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
6817	Provisions pour impayés	0,00	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	0,00	10 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	400 450,00	224 550,86	272 750,00
023	VIREMENT à SECTION INVESTIS.	203 803,46	0,00	227 430,81
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	64 201,00	63 966,19	64 000,00
6811	Dot amort immo corporelles	64 201,00	63 966,19	64 000,00
	TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	668 454,46	288 517,05	564 180,81

RECETTES de FONCTIONNEMENT SPIC de l'EAU		Compta 2021		Budget
		BP 2021	Compta	2022
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
6419	Remb sur rémunération du personnel	0,00	0,00	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES	304 700,00	350 848,44	326 000,00
7011	Eau	285 700,00	339 974,10	320 000,00
701241	Redevance pollution domestique	13 000,00	5 559,40	0,00
7068	Autres prestations de service	6 000,00	5 026,28	6 000,00
708	Produits d'activités annexes	0,00	288,66	0,00
73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	33 517,00	0,00
74	Subvention d'exploitation	0,00	33 517,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	304 700,00	384 365,44	326 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	28,23	0,00
778	Autres produits except.	0,00	28,23	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	304 700,00	384 393,67	326 000,00
042	Op. d'ordre entre sections (Amortis. Subve.)	7 490,00	7 487,50	7 490,00
777	Quote part subv. d'investissement	7 490,00	7 487,50	7 490,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	312 190,00	391 881,17	333 490,00
R002	Excédent reporté n-1	356 264,46		230 690,81
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	668 454,46	391 881,17	564 180,81

		Dépenses d'investissement SPIC de l'EAU		Compta 2021	BUDGET 2022		TOTAL
Code	Article	rs / libé	Libellé	Compta	RAR 2021	Budget	
13 - Subventions d'investissement							
	131		Frais d'études	2 115,00	0,00	0,00	0,00
			S/Total Immos incorporelles	2 115,00	0,00	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles							
	203		Frais d'études	2 115,00	3 525,00	11 500,00	15 025,00
			S/Total Immos incorporelles	2 115,00	3 525,00	11 500,00	15 025,00
21 - Immobilisations corporelles							
	2158		Autres installations	0,00	0,00	0,00	0,00
	218		Autres immos	2 009,00	0,00	0,00	0,00
			S/Total Immos corporelles	2 009,00	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours							
	2315		Travaux divers	13 842,17	5 000,00	46 391,04	51 391,04
	2315		Reliquats azotés			20 000,00	20 000,00
	2315		Prog sectorisation		170 018,00		170 018,00
	2315		Passage en télérelève		172 255,00		172 255,00
	2315		Système de surveillance		16 105,00		16 105,00
	2315		AMO campagne de mesures indus		8 250,00		8 250,00
	238		Avances cde immo	4 655,70	0,00		0,00
			S/Total Immos en cours	18 497,87	371 628,00	66 391,04	438 019,04
			TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	22 621,87	375 153,00	77 891,04	453 044,04
16 - Emprunts							
	167		Emprunt et dettes	4 500,00	0,00	5 220,00	5 220,00
			S/Total remb emprunts	4 500,00	0,00	5 220,00	5 220,00
	020		Dépenses imprévues	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	4581		Animation secteur BAC	41 523,75	149 650,00	56 000,00	205 650,00
			TOTAL DEPENSES REELLES	68 645,62	524 803,00	149 111,04	673 914,04
040 - Op. transfert entre section							
	13911		Subv. D'équipement	7 487,50		7 490,00	7 490,00
			S/Total Op. transfert	7 487,50	0,00	7 490,00	7 490,00
			S/Total Charges transférées	0,00	0,00	0,00	0,00
041 - Opération patrimoniale							
	2315		Instal. Mat et outillage	0,00		5 000,00	5 000,00
			S/Total Op. patrimoniale	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
			TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	76 133,12	524 803,00	161 601,04	686 404,04

		Recettes d'investissement SPIC de l'EAU		Compta 2021	BUDGET 2022		TOTAL
Code	Article	rs / libé	Libellé	Compta	RAR 2021	Budget	
13 - Subventions d'investissement							
	1311		Subv. D'équipement AESN	0,00	14 018,00		14 018,00
	1311		AESN Etude BAC			9 200,00	9 200,00
	1311		AESN Reliquats azotés		3 131,00	16 000,00	19 131,00
	1311		AESN Sectorisation compteurs			4 500,00	4 500,00
			S/Total des subventions	0,00	17 149,00	29 700,00	46 849,00
16 - Emprunts en Euros							
	1641		Emprunt en Euros	0,00			0,00
	1068					228 937,77	228 937,77
			S/Total Emprunts	0,00	0,00	228 937,77	228 937,77
			TOTAL DES RECETTES D'EQUIPT	0,00	17 149,00	258 637,77	275 786,77
45 - Opération pour cpte de tiers							
				75 993,00	75 993,00	171 207,00	247 200,00
			TOTAL DES RECETTES REELLES	75 993,00	93 142,00	429 844,77	522 986,77
021 - Virement de la section de Fonctionnement							
				0,00		227 430,81	227 430,81
040 - Op. Transfert entre section (Amortis.)							
	2803		Frais études et dévelopt	13 439,04			0,00
	2812		Agencements	1 193,80			0,00
	2813		Constructions	1 246,21			0,00
	28156		Matériels spécifiques	0,00			0,00
	28158		Autres matériels	46 558,86			0,00
	2818		Autres immos	1 528,28		64 201,00	64 201,00
			S/Total Op. transfert entre sectio	63 966,19	0,00	64 201,00	64 201,00
041 - Op. Patrimoniales							
				0,00			0,00
			TOTAL DES RECETTES INVESTIS.	139 959,19	93 142,00	721 476,58	814 618,58
			D 001 report n-1			202 723,23	202 723,23
				139 959,19	93 142,00	924 199,81	1 017 341,81

Mme Maud GERMAIN : Quand vous prévoyez votre budget pour 2022, cette somme ne pourra pas servir au budget général. S'il reste des sommes, on ne peut pas les allouer à un autre budget.

M. LE MAIRE : En effet, il est interdit de mélanger les budgets.

Sur de tels budgets, comme sur le budget principal, si des investissements ne sont pas faits de façon récurrente, les choses se dégradent.

2022/025 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU

18. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

**Budget Annexe de l'Assainissement Ville de St-Florentin
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021
Résultat Général - exercice 2021**

FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	21 377,38 €	Dépenses	107 019,14 €
Recettes	53 845,08 €	Recettes	148 458,67 €
Résultat de l'exercice 2021	32 467,70 €	Résultat de l'exercice 2021	41 439,53 €
Reprise du résultat antérieur	22 100,23 €	Reprise du résultat antérieur	- 50 814,92 €
Résultat cumulé à la clôture 2021	54 567,93 €	Résultat cumulé à la clôture 2021	- 9 375,39 €
Restes à réaliser en dépense	- €	Restes à réaliser en dépense	137 134,50 €
Restes à réaliser en recette	- €	Restes à réaliser en recette	148 424,00 €
Résultat des restes à réaliser	- €	Résultat des restes à réaliser	11 289,50 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	54 567,93 €	Résultat global cumulé d'investissement	1 914,11 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021		56 482,04 €	

Affectation Cpt 002 Fonctionnement recette	56 482,04 €
Affectation Cpt 1068 Investissement recette	-1 914,11 €
Total contrôle	54 567,93 €

Affectation Cpt 001 Investissement recettes	-9 375,39 €
Total contrôle	-9 375,39 €

DEPENSES de FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT		Compta 2021		Budget 2022
		BP 2021	Compta	
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	5 500,00	3 017,31	6 500,00
6061	Eau - Assainissement	300,00	0,00	300,00
6063	Fourn. Entretien et petit équipt	100,00	261,14	0,00
6064	Fournitures administratives	100,00	0,00	200,00
61523	Entriens réseaux	0,00	2 498,50	1 000,00
622	Honoraires d'intermédiaires	5 000,00	257,67	5 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL (E)	2 000,00	1 957,66	2 000,00
621	Personnel extérieur à l'entreprise	2 000,00	1 957,66	2 000,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 000,00	0,00	1 000,00
6541	Créances en non valeur	1 000,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion courante		8 500,00	4 974,97	9 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	3 360,00	3 360,00	3 480,00
66111	Intérêts d'emprunts	3 360,00	3 360,00	3 480,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	288,66	2 000,00
678	Autres charges except.	2 000,00	288,66	2 000,00
68	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
6817	Provisions pour impayés	0,00	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 860,00	8 623,63	14 980,00
023	VIREMENT à SECTION INVESTIS.	24 180,23	0,00	0,00
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	12 754,00	12 753,75	12 754,00
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT		50 794,23	21 377,38	27 734,00

RECETTES de FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT		Compta 2021		Budget 2022
		BP 2021	Compta	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	28 000,00	51 095,83	30 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		28 000,00	51 095,83	30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 055,67	0,00
778	Autres produits except.	0,00	2 055,67	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		28 000,00	53 151,50	30 000,00
042	Op. d'ordre entre sections (Amortis. Subve.)	694,00	693,58	694,00
777	Quote part subv. d'investissement			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		28 694,00	53 845,08	30 694,00
R002	Excédent reporté n-1	22 100,23	22 100,23	54 567,93
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		50 794,23	75 945,31	85 261,93

			Dépenses d'Investis ASSAINISSEMENT		BUDGET 2022		TOTAL
Code	Article	rs / libé	Compta 2021	RAR 2021	Budget		
20 - Immobilisations incorporelles							
	203	Frais d'études	38 140,00	108 565,00	5 000,00	113 565,00	
		S/Total Immos incorporelles	38 140,00	108 565,00	5 000,00	113 565,00	
23 - Immobilisations en cours							
	2315	Travaux divers	18 435,00	4 180,00		4 180,00	
	2315	Raccordement future gendarmerie			50 000,00	50 000,00	
	2315	EU rue Robert Schumann			10 000,00	10 000,00	
		S/Total Immos en cours	18 435,00	4 180,00	60 000,00	64 180,00	
		TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	56 575,00	112 745,00	65 000,00	177 745,00	
16 - Emprunts							
	167	Emprunt et dettes	12 099,06	0,00	12 393,00	12 393,00	
		S/Total reebt emprunts	12 099,06	0,00	12 393,00	12 393,00	
	020	Dépenses imprévues	0,00	0,00		0,00	
	4581	Op pout Cpt de Tiers	37 651,50	24 389,50	18 880,00	43 269,50	
		TOTAL DEPENSES REELLES	106 325,56	137 134,50	96 273,00	233 407,50	
040 - Op. transfert entre section							
	13911	Subv. D'équipement	693,58			0,00	
		S/Total Op. transfert	693,58	0,00	0,00	0,00	
		TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	107 019,14	137 134,50	96 273,00	233 407,50	
		D001 - Solde d'Exécution			9 375,00	9 375,00	
		TOTAL DEPENSES INVESTIS	107 019,14	137 134,50	105 648,00	242 782,50	
Recettes d'Investis ASSAINISSEMENT							
Code	Article	Libellé	Compta 2021	RAR 2021	Budget	TOTAL	
13 - Subventions d'investissement							
	1311	Subv. D'équipement AESN	73 443,00	63 769,00		63 769,00	
		S/Total des subventions	73 443,00	63 769,00	0,00	63 769,00	
16 - Emprunts en Euros							
	1641	Emprunt en Euros		6 523,00		6 523,00	
	1068		61 041,92		61 042,00	61 042,00	
		S/Total Emprunts	61 041,92	6 523,00	61 042,00	67 565,00	
		TOTAL DES RECETTES D'EQUIPT	134 484,92	70 292,00	61 042,00	131 334,00	
45 - Opération pour cpte de tiers							
			1 220,00	78 132,00	35 000,00	113 132,00	
		TOTAL DES RECETTES REELLES	135 704,92	148 424,00	96 042,00	244 466,00	
021 - Virement de la section de Fonctionnement							
					24 180,00	24 180,00	
040 - Op. Transfert entre section (Amortis.)							
	2818	Autres immos	12 753,75	0,00	12 754,00	12 754,00	
		S/Total Op. transfert entre sectio	12 753,75	0,00	12 754,00	12 754,00	
041 - Op. Patrimoniales							
			0,00			0,00	
		TOTAL DES RECETTES INVESTIS.	148 458,67	148 424,00	132 976,00	281 400,00	
		D 001 report n-1				0,00	
			148 458,67	148 424,00	132 976,00	281 400,00	

M. LE MAIRE : Ce budget annexe assainissement est un petit budget. Une DSP a été signée en 2010 pour 20 ans. Toutes les immobilisations qui ont été faites sont notre propriété. Pour l'instant, Veolia a réalisé tous les investissements, de même que l'ensemble des réseaux de la ville. En contrepartie, la Commune perçoit une prime à l'épuration.

Pour l'instant à Saint-Florentin, le réseau est partiellement séparatif. De nombreux réseaux dans le centre-ville sont séparatifs, mais non branchés.

Notre station d'épuration peut accueillir nos 4250 habitants et la commune de Venizy. Cela permet de baisser les charges fixes.

M. Philippe TIRARD : Sera-t-il possible de recevoir d'autres communes sur notre station d'épuration ?

M. le Maire : Oui. Ce sera possible. Champlost, par exemple.

M. Philippe TIRARD : Si on faisait un puits, il fallait l'indiquer.

M. Daniel MAILLARD : Il faut vérifier tous les assainissements, même ceux reliés aux égouts. J'ai un puits dont je me sers pour arroser, l'eau que l'on tire du puits est très malodorante. Je suis certain que de nombreuses maisons ne sont pas raccordées.

2022/026 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

19. BUDGET ANNEXE DU COURQUILLON

Budget Annexe Ilôt du COURQUILLON			
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021			
Résultat Général - exercice 2021			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	1 458 096,24 €	Dépenses	557 425,06 €
Recettes	822 666,87 €	Recettes	1 721 759,94 €
Résultat de l'exercice 2021	- 635 429,37 €	Résultat de l'exercice 2021	1 164 334,88 €
Reprise du résultat antérieur	- 121 891,32 €	Reprise du résultat antérieur	- 584 959,84 €
Résultat cumulé à la clôture 2021	- 757 320,69 €	Résultat cumulé à la clôture 2021	579 375,04 €
Restes à réaliser en dépense	- €	Restes à réaliser en dépense	- €
Restes à réaliser en recette	- €	Restes à réaliser en recette	- €
Résultat des restes à réaliser	- €	Résultat des restes à réaliser	- €
Résultat global cumulé de fonctionnement	- 757 320,69 €	Résultat global cumulé d'Investissement	579 375,04 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021			- 177 945,65 €

DEPENSES de FONCTIONNEMENT COURQUILLON		Compta 2021		Budget 2022
		BP 2021	Compta	
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	500 000,00	233 317,68	225 000,00
6045	achat d'études et de prestations	499 000,00	232 417,68	225 000,00
627	Service bancaire	1 000,00	900,00	0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL (E)	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur à l'entreprise			
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
6541	Créances en non valeur			
	Total des dépenses de gestion courante	500 000,00	233 317,68	225 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	3 000,00	1 059,31	1 450,00
66111	Intérêts d'emprunts	3 000,00	1 059,31	1 450,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges except.			
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	503 000,00	234 376,99	226 450,00
023	VIREMENT à SECTION INVESTIS.	59 299,84		145 624,96
042	VARIATION DES STOCKS	1 225 660,00	1 221 759,94	557 430,00
043	SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 900,00	1 959,31	1 450,00
	TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	1 791 859,84	1 458 096,24	930 954,96
D002	RESULTAT REPORTE	121 891,32	121 891,32	757 320,69
	TOTAL FONCTION. DEPENSES	1 913 751,16	1 579 987,56	1 688 275,65
RECETTES de FONCTIONNEMENT COURQUILLON		Compta 2021		Budget 2022
		BP 2021	Compta	
70	PRODUITS DES SERVICES	262 232,00	262 232,50	0,00
7015	Vente de terrains aménagés	262 232,00	262 232,50	0,00
74	DOTATION ET PARTICIPATION	340 991,00	0,00	340 991,00
74718	Autres attributions	295 991,00	0,00	295 991,00
7472	Région	45 000,00	0,00	45 000,00
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	606 628,16	0,00	563 404,65
7552	Prise en charge déficit BA	606 628,16	0,00	563 404,65
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 050,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 209 851,16	263 282,50	904 395,65
042	Op. d'ordre entre sections	700 000,00	557 425,06	782 430,00
7133	Variations des en cours	700 000,00	557 425,06	782 430,00
043	Op à l'int. De la section de Fonctionnement	3 900,00	1 959,31	1 450,00
796	Transfert chargers financières	3 900,00	1 959,31	1 450,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 913 751,16	822 666,87	1 688 275,65
R002	Excédent reporté n-1	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 913 751,16	822 666,87	1 688 275,65

		Dépenses d'Investis COURQUILLON		Compta 2021	BUDGET 2022		TOTAL
Code	Article	rs / libé	Libellé	Compta	RAR 2021	Budget	
16 - Emprunts							
	1641		Emprunt et dettes	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
			S/Total rembt emprunts	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
			TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
040 - Op. transfert entre section							
			S/Total Op. transfert	557 425,06		782 430,00	782 430,00
			TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	557 425,06	0,00	1 282 430,00	1 282 430,00
			D001 - Solde d'Exécution	584 959,84			0,00
			TOTAL DEPENSES INVESTIS	1 142 384,90	0,00	1 282 430,00	1 282 430,00
		Recettes d'Investis COURQUILLON		Compta 2021	BUDGET 2022		TOTAL
Code	Article	rs / libé	Libellé	Compta	RAR 2021	Budget	
16 - Emprunts en Euros							
	1641		Emprunt en Euros	500 000,00			0,00
			S/Total Emprunts	500 000,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL DES RECETTES D'EQUIPT	500 000,00	0,00	0,00	0,00
			021 - Virement de la section de Fonctionnement			145 624,96	145 624,96
040 - Op. Transfert entre section (Amortis.)							
	3335		Etudes et travaux	1 221 759,94	0,00	557 430,00	557 430,00
			S/Total Op. transfert entre sectio	1 221 759,94	0,00	557 430,00	557 430,00
041 - Op. Patrimoniales							
				0,00			0,00
			TOTAL DES RECETTES INVESTIS.	1 721 759,94	0,00	703 054,96	703 054,96
			D 001 report n-1			579 375,04	579 375,04
				1 721 759,94	0,00	1 282 430,00	1 282 430,00

2022/027 - BUDGETS ANNEXE DU COURQUILLON

20. BUDGET ANNEXE CAMPING

Budget Annexe CAMPING Ville de St-Florentin			
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021			
Résultat Général - exercice 2021			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	59 540,74 €	Dépenses	16 501,47 €
Recettes	62 923,95 €	Recettes	17 054,64 €
Résultat de l'exercice 2021	3 383,21 €	Résultat de l'exercice 2021	553,17 €
Reprise du résultat antérieur	9 881,93 €	Reprise du résultat antérieur	492,80 €
Résultat cumulé à la clôture 2021	13 265,14 €	Résultat cumulé à la clôture 2021	1 045,97 €
Restes à réaliser en dépense	- €	Restes à réaliser en dépense	- €
Restes à réaliser en recette	- €	Restes à réaliser en recette	- €
Résultat des restes à réaliser	- €	Résultat des restes à réaliser	- €
Résultat global cumulé de fonctionnement	13 265,14 €	Résultat global cumulé d'Investissement	1 045,97 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021			14 311,11 €

		Compta 2021		Budget 2022
DEPENSES de FONCTIONNEMENT CAMPING		BP 2021	Compta	
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	28 288,34	19 470,35	34 250,00
6061	Eau - Assainissement	11 000,00	7 702,20	11 000,00
6063	Fourn. Entretien et petit équipt	2 000,00	888,70	1 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL (E)	30 000,00	29 615,75	49 000,00
621	Rémunération du personnel	30 000,00	29 615,75	49 000,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
6541	Créances en non valeur			
	Total des dépenses de gestion courante	58 288,34	49 086,10	83 250,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	3 000,00
678	Autres charges except.			3 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	58 288,34	49 086,10	86 250,00
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	10 455,00	10 454,64	10 655,00
	TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	68 743,34	59 540,74	96 905,00

		Compta 2021		Budget 2022
RECETTES de FONCTIONNEMENT CAMPING		BP 2021	Compta	
70	PRODUITS DES SERVICES	15 300,00	22 170,56	38 200,00
706	Prestations de service	15 000,00	22 170,56	23 000,00
707	Vente de marchandises			15 000,00
7088	Autres produits	300,00		200,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	3 000,00	648,39	4 500,00
752	Revenu des immeubles		648,39	4 500,00
753	Reversement Taxe de séjour	3 000,00		
	Total des recettes réelles de fonctionnement	18 300,00	22 818,95	42 700,00
77	Produits exceptionnels	30 456,41	30 000,00	30 174,86
778	Autres produits except.	30 456,41	30 000,00	30 174,86
	Total des recettes réelles de fonctionnement	48 756,41	52 818,95	72 874,86
042	Op. d'ordre entre sections (Amortis. Subve.)	10 105,00	10 105,00	10 765,00
777	Quote part subv. d'investissement	10 105,00	10 105,00	10 765,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	58 861,41	62 923,95	83 639,86
R002	Excédent reporté n-1	9 881,93		13 265,14
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	68 743,34	62 923,95	96 905,00

		Dépenses d'Investis CAMPING		Compta 2021	BUDGET 2022		TOTAL
Code	Article	rs / libé	Libellé	Compta	RAR 2021	Budget	
21 - Immobilisations corporelles							
	2128		Aménagement terrain	6 396,47		3 936,00	3 936,00
			S/Total Immos corporelles	6 396,47	0,00	3 936,00	3 936,00
23 - Immobilisations en cours							
			TOTAL DEPENSES REELLES	6 396,47	0,00	3 936,00	3 936,00
040 - Op. transfert entre section							
	13914		Subv d'équipt Communes	10 105,00		10 765,00	10 765,00
			S/Total Op. transfert	10 105,00	0,00	10 765,00	10 765,00
			S/Total Charges transférées	0,00	0,00	0,00	0,00
041 - Opération patrimoniale							
	2315		Instal. Mat et outillage			0,00	0,00
			S/Total Op. patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	16 501,47	0,00	14 701,00	14 701,00
			D001 - Solde d'Exécution				0,00
			TOTAL DEPENSES INVESTIS	16 501,47	0,00	14 701,00	14 701,00
		Recettes d'Investis CAMPING		Compta 2021	BUDGET 2022		TOTAL
Code	Article		Libellé	Compta	RAR 2021	Budget	
13 - Subventions d'investissement							
	1311		Subv. D'équipement Commune	6 600,00		3 000,00	3 000,00
			S/Total des subventions	6 600,00	0,00	3 000,00	3 000,00
040 - Op. Transfert entre section (Amortis.)							
	2818		Autres immos	10 454,64		10 655,00	10 655,00
			S/Total Op. transfert entre sectio	10 454,64	0,00	10 655,00	10 655,00
041 - Op. Patrimoniales							
				0,00			0,00
			TOTAL DES RECETTES INVESTIS.	17 054,64	0,00	13 655,00	13 655,00
			D 001 report n-1			1 046,00	1 046,00
				17 054,64	0,00	14 701,00	14 701,00

M. **Éric GORNEAU** : Est-ce que le comité des fêtes peut utiliser le camping pour faire des manifestations, genre apéro concert ?

M. **LE MAIRE** : Je n'y vois aucun inconvénient.

M. **Éric GORNEAU** : J'aurais besoin de la salle de restauration.

M. **LE MAIRE** : Il faut voir avec Cilia et organiser cela.



M. le MAIRE : Dès lors que vous rendez les installations en bon état et propres, il n'y a pas de problème.

M. Christian BILLET : Qui gère le camping cette année ?

M. le Maire : Seuls des agents de la commune gèrent le camping cette année.

2022/028 - BUDGETS ANNEXE CAMPING

21. QUESTIONS DIVERSES

M. Philippe TIRARD : Je signale une fois de plus que la maison des Buissons n'est pas encore détruite et s'écroule de plus en plus.

M. LE MAIRE : C'est du ressort de Domanys.

M. Philippe TIRARD : Dans le virage, là où réside Mme LEBOUIC, une barrière installée sur le trottoir permettrait aux gens de traverser ?

M. Daniel MAILLARD : Il y a des inconscients qui traversent au carrefour Guillaume.

Mme Anne-Marie GRUET : Il nous faudrait des passages cloutés vers le dentiste.

M. Philippe TIRARD : La rue Jean Moulin est jonchée de papiers qui s'envolent des camions lorsque ceux-ci se rendent à la déchèterie. Une lettre leur rappelant la nécessité de bâcher leur camion serait la bienvenue.

Des félicitations sont adressées aux employés communaux par des gens qui sont le long du canal. Ils sont contents de la présence des bancs qui sont installés.

Mme Françoise COUDERT : Je tiens à préciser les incivilités dans la rue Claude Debussy. Il s'agit de la rue qui passe devant le pôle petite enfance. Le sens de la rue n'est pas respecté par certains automobilistes. Elle est en permanence prise à contre sens. Cela devient un problème. Vous pouvez remarquer les traces des pneus qui le prouvent.

M. LE MAIRE : Je propose d'installer une caméra pour les "aligner".

Mme Françoise COUDERT : Un autre problème se situe sur la rue Verdi où les deux trottoirs sont envahis par les voitures en stationnement, même dans les virages.

M. Daniel MAILLARD : Malheureusement, dans toutes les rues, c'est la même chose.

Mme Françoise COUDERT : C'est très dangereux lorsque l'on sort des impasses. Je me suis fait agresser par une personne parce que je me suis manifestée. Il y a vraiment de l'incivilité.

M. LE MAIRE : On est dans une époque où personne ne respecte plus personne...

M. Daniel MAILLARD : Il se trouve que lorsque les maisons ont été construites, elles disposaient d'un garage. Or, aujourd'hui, le garage est supprimé pour y faire des pièces. Donc les voitures restent dehors.

M. Éric GORNEAU : Pour le vide-grenier de la « foire », on me demande d'installer des barrières pour bloquer la circulation. J'ai le droit de faire cela ? On m'a dit que c'était à moi de le faire.

M. LE MAIRE : Un arrêté précise l'installation de barrières, donc il n'y a pas de problème.

M. Éric GORNEAU : Est-ce que vous allez faire des toilettes à Saint-Florentin, car nous sommes obligés de louer des toilettes à un coût très élevé ?

M. LE MAIRE : Je veux bien, mais c'est encore des investissements. Combien coûte l'installation d'une toilette publique ?

M. Philippe TIRARD : 46 000 €.

M. Daniel MAILLARD : Une réunion a eu lieu la semaine dernière concernant le fonctionnement de la salle Daullé qui pose quelques problèmes. Nous allons devoir récupérer 4 m² dans la salle du comité des fêtes pour le local destiné aux femmes de ménage. Une partie de la salle des anciens sera également récupérée pour permettre un rangement plus rationnel des tables et des chaises.

Dorénavant, les réceptions de salles se feront le vendredi soir pour les entrants au lieu du samedi. Et le lundi matin obligatoirement pour les sorties de salle. De plus, les employés municipaux ne s'occuperont plus des tables et des chaises.

C'est-à-dire, lorsqu'une association loue la salle Daullé, ils viennent le vendredi avec 2 personnes qui sortent les tables dont ils ont besoin. Ils sortent les chaises. L'employé présent vérifie que le matériel est en bon état. Puis la salle est fermée. Le lundi matin, les 2 personnes reviennent pour ranger le matériel. L'employé vérifie si c'est en bon état et les range. On aurait souhaité qu'un élu soit présent le vendredi et le lundi. L'employé municipal seul n'a pas beaucoup de poids par rapport au locataire. J'y suis tous les lundis. Je ferai appel à vous pour savoir qui peut venir le vendredi vers 18 h 00 pour faire l'état des lieux.

M. Christian BILLET : Qu'est ce qui va se passer pour la zumba qui se déroule le mardi ?

M. Daniel MAILLARD : C'est différent. Je parle des locations qui ont lieu le samedi et le dimanche.

La salle Daullé est louée 42 €. Le prix de cette location est ridicule, surtout quand on considère qu'un employé municipal se déplace le vendredi, qu'un autre se déplace le lundi, n'oublions pas que 240 chaises et 30 tables sont mises à disposition ainsi que la cuisine. Il convient de revoir les tarifs.

M. LE MAIRE : Les tarifs de location de salles des autres communes sont nettement supérieurs.



M. Daniel MAILLARD : Je propose d'étudier les nouveaux tarifs lors d'une réunion que l'on organisera à plusieurs. Les associations à but lucratif peuvent louer la salle mais à 166 €.

Une association qui réserve la salle la loue pour elle-même et non pour un autre acteur commercial.

M. Philippe TIRARD : Je suis content que M. MAILLARD s'occupe de ce dossier. Des commerçants florentinois m'ont dit que le club des anciens faisait venir Pro Confort dans la salle Daullé pour vendre des matelas, etc. Il n'y a aucune raison pour que les commerçants ne procèdent pas de la même façon.

M. LE MAIRE : On va remédier à cela.

Mme Maud GERMAIN : Le marquage au sol du stop en sortant de la déchèterie est complètement effacé.

M. LE MAIRE : Les peintures au sol seront refaites cette année pour 100 000 €.

Mme Anne-Marie GRUET : Serait-il possible d'installer une rampe pour les personnes âgées qui souhaitent se rendre à un office à l'église ?

M. LE MAIRE : L'installation de la rampe a eu lieu cette semaine.

La séance est levée à 21 h 30.